



L'Abonnement

by Exergue conseil

Votre difficulté...

C'est le temps. Vous en manquez cruellement.
Vous êtes sans cesse la tête dans le guidon.

Se poser 2h sur des réflexions stratégiques ?
Remettre en question son dispositif de communication ?
Pfff, c'est compliqué.
Vous souhaitez vous libérer de la charge mentale ?
Oh oui..,

Produire des contenus qui portent votre stratégie ?
Tenir un calendrier éditorial ?
Je fais au mieux !

Et si l'Abonnement d'Exergue conseil était LA solution ?

Principes de l'offre

- > Un abonnement d'un an*
- > Des prestations mensuelles
- > Un expert en communication interne et corporate à votre service
- > Un suivi continu avec un consultant qui pilote l'abonnement

* Engagement pour 12 mois minimum

Principes de l'offre

L'expert d'Exergue conseil vous accompagne en pilotant l'abonnement (rdv fixés, programme...).

Comment l'utiliser ?

- > Pour coordonner des projets de communication. Ex : le pilotage de votre journal interne.
- > Pour vous apporter un regard extérieur et objectif, une prise de recul. Bien utile pour prendre les bonnes décisions !
- > Pour rédiger des contenus pour vos supports de communication.
- > Pour être une ressource supplémentaire temporaire dans votre service.

1ère formule

Formule Découverte

2h de conseil

2h / mois*
(à répartir ensemble)

195€ HT/mois

Quelques exemples d'usages :

> J'ai besoin d'un regard extérieur, régulièrement, sur mes questionnements du quotidien.

> Je viens de prendre mon poste de responsable communication, être épaulé me serait utile.

> J'ai besoin d'échanges réguliers pour définir ma stratégie de communication interne ou corporate, ou mettre en place mon plan de communication.

2ème formule

Quelques exemples d'usages :

Formule Accompagnement

8h de conseil
OU 3 articles

1 journée / mois*
(à répartir ensemble)

770€ HT/mois

> J'ai besoin d'un regard extérieur, régulièrement, sur mes questionnements du quotidien et/ou pour formaliser des réflexions stratégiques.

> Je veux remettre en question mon dispositif de communication et m'interroger sur la performance des outils et actions.

> J'ai besoin d'une personne pour animer nos comités de rédaction et suivre le planning éditorial.

> J'ai besoin de renfort pour produire des contenus et tenir les délais.

3^{ème} formule

Quelques exemples d'usages :

Formule Premium

16h de conseil OU 6 articles

2 journées / mois*
(à répartir ensemble)**

1 525€ HT/mois

> J'ai un accroissement temporaire d'activité, j'ai besoin d'un appui externe et réactif.

> J'ai besoin d'une personne pour coordonner des projets de communication (projets éditoriaux notamment) et me libérer de la charge mentale.

> Je veux définir une solide stratégie de communication interne ou corporate.

> J'ai besoin de renfort pour produire des contenus et tenir les délais.



exempla
conseil

*Frais de déplacement en sus si rendez-vous dans votre structure et qu'elle se situe à l'extérieur de la métropole rennaise.

**Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, les 2 journées mensuelles sur un an peuvent être concentrées sur une plus courte période. Ex : 8 jours / mois pendant 3 mois.

Les formules proposées

Un abonnement d'un an, trois possibilités :

Formule Découverte	Formule Accompagnement	Formule Premium
2h de conseil	8h de conseil <u>OU</u> 3 articles	16h de conseil <u>OU</u> 6 articles
2h / mois* (à répartir ensemble)	1 journée / mois* (à répartir ensemble)	2 journées / mois* (à répartir ensemble)
195€ HT/mois	770€ HT/mois	1 525€ HT/mois

Les heures non-consommées sont reportées l'année suivante.
Des possibilités de financement existent selon la taille de votre structure et votre secteur d'activité.

*Frais de déplacement en sus si déplacement dans votre structure et qu'elle se situe à l'extérieur de la métropole rennaise.



Et si vous testiez ?

Vous pouvez tester l'une des trois formules de L'Abonnement :

- > Test durant 1 mois, sans engagement**
- > Le tarif : 50 % du prix de la formule***
- > Le choix de prendre ensuite un abonnement d'un an**

*** Soit 97,5€ HT (Formule découverte), 385,0€ HT (Formule Accompagnement), 762,5€ HT (Formule Premium), durant 1 mois de test.**

Une question ?



Yoann GREFFIER

06 31 86 28 38
09 52 89 49 65

www.exergue-conseil.fr
ygreffier@exergue-conseil.fr



Marie GOMOND

06 95 07 41 50
09 52 89 49 65

www.exergue-conseil.fr
mgomond@exergue-conseil.fr

Exergue conseil
Immeuble Orchis
91, route Nationale
35650 Le Rheu

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – EXERGUE CONSEIL

Définition des termes employés :

Exergue conseil : désigne ici, par son nom commercial, l'EUURL Exergue conseil, au capital de 10 000€, ayant son siège social, Immeuble Orchis – 91 route Nationale – 35650 LE RHEU, immatriculée au RCS de Rennes sous le n° 839 019 841 – SIRET 839 019 841 00015 – APE : 7021 Z – TVA Intra. : FR36839019841.

Représentée par son gérant M. Yoann GREFFIER

Client : La personne physique ou morale ayant contracté auprès de **Exergue conseil**

L'abonnement : désigne le produit commercialisé par Exergue conseil sous la forme d'un abonnement. Il s'agit de temps de conseil sur des thématiques de communication interne, RH & corporate, et de la rédaction d'articles par EXERGUE CONSEIL.

ARTICLE PREMIER - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de services s'appliquent à tout Service conclu par EXERGUE CONSEIL, EUURL au capital de 10 000€, ayant son siège social, Immeuble Orchis – 91 route Nationale – 35650 LE RHEU, immatriculée au RCS de Rennes sous le n° 839 019 841, auprès de clients professionnels.

En souscrivant aux services fournis par EXERGUE CONSEIL, le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir intégralement acceptées, sans restriction ni réserve. La souscription aux services fournis par EXERGUE CONSEIL vaut donc acceptation complète des conditions générales. Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour conclure le Contrat.

EXERGUE CONSEIL se réserve la faculté de modifier les présentes conditions générales à tout moment. En cas de modification, les conditions générales applicables sont celles en vigueur à la date de validation du devis.

ARTICLE 2. OBJET

Les Conditions générales ont pour objet de préciser les conditions générales du produit « L'ABONNEMENT », qui permet d'accéder à du temps de conseil sur des thématiques de communication interne, RH & corporate, et de la rédaction d'articles par EXERGUE CONSEIL. Les Conditions générales constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS, MODALITÉS DE CONCLUSION DU CONTRAT ET CONDITIONS FINANCIÈRES

3.1. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat comprend les documents contractuels suivants, énoncés par ordre de priorité contractuelle décroissante :

- Le devis
- Les Conditions générales

En cas de contradiction entre les différents documents contractuels, le document de niveau supérieur prévaudra pour l'obligation en cause. Toute condition posée par le Client ou toute certification, garantie ou autre mention non contenue dans les documents visés ci-dessus, est inopposable à EXERGUE CONSEIL. Il en est de même de tout accord antérieur au présent contrat, exprès ou tacite, quelle qu'en soit la forme et notamment par échange de courriels entre les Parties. Ces éventuels accords sont réputés non écrits.

3.2. SOUSCRIPTION A L'ABONNEMENT

La souscription à L'ABONNEMENT s'effectue par acceptation d'un Devis auprès de l'équipe d'EXERGUE CONSEIL.

Le Devis sera envoyé par EXERGUE CONSEIL au Client par e-mail et aura une durée de validité de trente (30) jours ou plus selon indication différente sur le Devis.

Ce Devis précisera les coordonnées du Client, la formule choisie parmi les trois de l'ABONNEMENT, la durée du Contrat, les Prestations accessoires, ainsi que les coûts détaillés et total exprimés hors taxes et toutes taxes comprises et les modalités de règlement. La réalisation du Devis est gratuite. Tout Devis validé par le Client constituera une acceptation irrévocable du Contrat et donc des présentes Conditions Générales.

3.3. CONDITIONS FINANCIÈRES

Le paiement des prestations sera effectué selon les délais et modalités convenus sur le devis ou le contrat, le cas échéant.

Le paiement sera adressé à **Exergue conseil**.

Le paiement peut être effectué :

- par chèque à l'ordre de **Eurl Exergue conseil**,
- par virement sur le compte de **Exergue conseil** indiqué sur la facture.

Les prix sont stipulés en euros hors taxes (HT), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui s'y ajoute correspond au taux légal en vigueur au jour de la facture.

Il n'y aura pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

Le défaut total ou partiel de paiement dans un délai de deux mois après expiration des délais de paiement, entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restantes dues par le **Client** au titre du contrat, majorées de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.
- La suspension de toutes les prestations en cours sans préavis et sans préjudice pour **Exergue conseil** d'user de sa faculté de résiliation du contrat stipulée à l'article « résiliation » des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES PARTIES :

4.1. Engagements d'EXERGUE CONSEIL

EXERGUE CONSEIL s'engage à respecter, dans le cadre de l'exécution des présentes, les lois et règlements.

Exergue conseil s'engage à mettre en œuvre ses prestations dans le respect des règles du métier et dans les délais convenus avec le **Client**. Il doit apporter une information claire sur la prestation engagée dans le devis ou le contrat

4.2. Engagements du Client

Le **Client** reconnaît avoir reçu de **Exergue conseil** toutes les informations et les conseils qui lui sont nécessaires à son engagement avec **Exergue conseil**.

Le **Client** s'engage à fournir à **Exergue conseil** tous les documents, renseignements et informations afin de lui permettre de réaliser ses obligations conformément aux besoins et aux souhaits du client.

Le **Client** s'engage de façon ferme et définitive sur la commande, qui sera effectuée dans le strict respect du devis, des Conditions Générales de Vente de **Exergue conseil**.

En cas de conflit, le client contactera préalablement et prioritairement le **gérant d'Exergue conseil**.

ARTICLE 5 : Responsabilités des Parties

Exergue conseil est autonome et responsable de la bonne exécution des prestations contractualisées avec le **Client**.

Exergue conseil engage sa responsabilité juridique sur la prestation, dans les limites énoncées dans le devis ou le contrat, le cas échéant. Toute modification substantielle de la prestation doit donner lieu à une formalisation par un avenant au devis initial ou au contrat, le cas échéant.

Exergue conseil ne saurait voir sa responsabilité engagée pour des faits tirant leurs origines du **Client**. Ainsi le **Client** reste responsable de tous documents, renseignements et informations fournis à **Exergue conseil**.

Les choix effectués par le **Client** lors de la commande et par la suite, demeurent sous son entière responsabilité.

Le **Client** est et reste entièrement responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées par **Exergue conseil**, y compris dans le cas où un tiers payeur intervient au nom et pour le compte du client.

Les parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli à leurs obligations, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure selon l'article 1148 du Code civil.

ARTICLE 6. LA DURÉE

Le Contrat est souscrit pour une durée d'un (1) an, renouvelable tacitement pour une durée déterminée équivalente, sauf dénonciation du Contrat, via une lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard le dernier jour du Contrat.

ARTICLE 7. SUSPENSION DU CONTRAT

7.1. Suspension du Contrat pour impayés

En cas de non-paiement total ou partiel d'une facture dans un délai de trente (30) jours après sa date limite de paiement, EXERGUE CONSEIL adressera une première relance par e-mail ou courrier simple, au Client.

Si le non-paiement persiste, EXERGUE CONSEIL lui adressera, dans un délai de quarante-cinq (45) jours après la date limite de paiement initiale, une deuxième relance par lettre recommandée avec accusé réception ou par lettre recommandée électronique avec accusé de réception. Si, à l'issue d'un nouveau délai de vingt (20) jours à compter de cette mise en demeure, le paiement n'est toujours pas intervenu, le Contrat pourra être suspendu par EXERGUE CONSEIL.

7.2. Autres cas de suspension du Contrat

EXERGUE CONSEIL se réserve le droit de suspendre, sans indemnité ni préavis, l'ABONNEMENT, sans que le Client ne puisse lui demander une quelconque indemnité.

En cas de suspension, EXERGUE CONSEIL prévient le Client par e-mail dans un délai de quinze (15) jours avant la suspension effective de l'ABONNEMENT.

ARTICLE 8. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES

Les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que les contrats conclus avec **Exergue conseil** sont soumis au droit français.

Tout litige susceptible de survenir entre les parties sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de **Exergue conseil**, à **Le Rheu**.

ARTICLE 9. DISPOSITIONS FINALES

Le fait pour une des parties de ne pas se prévaloir d'un droit qu'elle détient des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit. La partie peut toujours s'en prévaloir ultérieurement.

Les parties conviennent que **Exergue conseil** peut, de plein droit, modifier ces présentes Conditions Générales de Vente sans autre formalité que d'en informer son client. Les modifications n'interviendront toutefois pas pour les contrats déjà conclus à la date des modifications. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions Générales de Vente seraient considérées comme nulles ou non opposables par une juridiction compétente, la disposition sera supprimée des présentes conditions sans que la validité des autres dispositions n'en soient affectées.



exergue
conseil

SARL Exergue conseil - Immeuble Orchis - 91, route Nationale - 35650 LE RHEU
09 52 89 49 65 – bonjour@exergue-conseil.fr
www.exergue-conseil.fr